



# **PROCÈS VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Affichage le 11 avril 2023

## **VENDREDI 7 AVRIL 2023 à 18h00**

L'an deux mil vingt-trois, le sept avril à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune de CHÉMÉRÉ LE ROI, légalement convoqués le 4 avril conformément aux articles L.2121-10 et L2122-8 se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc LANDELLE, Maire de CHEMERE LE ROI.

### **Étaient présents : M.Mmes les conseillers municipaux :**

LANDELLE Jean-Luc - LEROY Michel – GUILLOIS Véronique (arrivée au 2<sup>ème</sup> sujet) –  
RÉVEILLE Loïc - LECHANTEUX Valérie – BERAIL Philippe

**Absents excusés** : CORBEAU Aline - HUET Esteban

**Secrétaire de séance** : RÉVEILLE Loïc

Membres convoqués : 8  
Membres présents : 6  
Membres votants : 6

Monsieur le Maire rappelle le procès-verbal en date du 14 février 2023.

Les membres du Conseil municipal présents à ladite séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

### **Voici l'ordre du jour :**

- Vente de l'immeuble 1 route de Saulges
- Compte de gestion 2022
- Compte administratif 2022
- Affectation des résultats 2022
- Fiscalité directe locale : vote des taux 2023
- Budget primitif 2023
- Questions diverses

**DÉLIBÉRATION 2023-04-07-1****VENTE DE L'IMMEUBLE 1 ROUTE DE SAULGES**

Vu la délibération du 30 mars 2022 portant sur le projet de vente du bâtiment sis 1 route de Saulges,  
Vu la délibération du 6 juillet 2022 fixant le prix de vente de l'immeuble sis 1 route de Saulges,  
Vu la délibération du 28 septembre 2022 acceptant la proposition de M. FLEURIEL Mickaël,

Considérant que la commune de Chémeré-le-Roi a perçu le remboursement du sinistre de grêle survenu le 20 mai 2022 sur le bâtiment, d'un montant de 1 233,00 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- . **DONNE** son accord pour la vente de l'immeuble sis 1 route de Saulges, cadastrés AB 148 et AB 149 au profit de M. FLEURIEL Mickaël, domicilié 15 rue Fief aux Moines – 53480 VAIGES au prix de 10 767 € (dix mille sept cent soixante-sept euros)
- . **AUTORISE** le Maire à faire toutes démarches nécessaires et à signer l'acte en l'étude de Maître GOUX, notaire à Meslay-du-Maine
- . **DONNE** à Monsieur le Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

**DÉLIBÉRATION 2023-04-07-2****FISCALITE DIRECTE LOCALE : vote des taux 2023**

Le conseil municipal **DECIDE**, après délibération, d'appliquer les taux suivants :

TAXE FONCIER BÂTI	52.58 %
TAXE FONCIER NON BÂTI	44.81 %
TAXE D'HABITATION	22.15 %

**DÉLIBÉRATION 2023-04-07-3****APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET COMMUNAL –  
dressé par M. BOISGERAULT Philippe, receveur**

Le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2022 de la commune établi par M. BOISGERAULT Philippe, receveur de la commune.

**DÉLIBÉRATION 2023-04-07-4****COMPTE ADMINISTRATIF 2022 du budget de la Commune de Chémeré-le-Roi**

M. le Maire se retire pour délibérer sur le compte administratif 2022.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. LEROY Michel, 1er adjoint, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. LANDELLE Jean-Luc, Maire, après s'être fait présenter le budget de la Commune et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
RÉSULTATS REPORTES	79 247.36 €			150 682.25 €	79 247.36 €	150 682.25 €
OPERATIONS EXERCICE	108 439.07 €	376 337.13 €	258 355.84 €	354 622.37 €	366 794.91 €	730 959.50 €
TOTAUX	187 686.43 €	376 337.13 €	258 355.84 €	505 304.62 €	446 042.27 €	881 641.75 €
RÉSULTATS CLÔTURE		188 650.70 €		246 948.78 €		435 599.48 €
RESTES A RÉALISER	166 500.00 €	4 236.33 €			166 500.00 €	4 236.33 €
TOTAUX CUMULES	354 186.43 €	380 573.46 €	258 355.84 €	505 304.62 €	612 542.27 €	885 878.08 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		26 387.03 €		246 948.78 €		273 335.81 €

- 1) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs, avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 2) reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 3) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus.

### **DÉLIBÉRATION 2023-04-07-5**

#### **AFFECTATION DES RESULTATS AU 31/12/2022 DU BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire réintègre le Conseil Municipal.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des résultats de l'exercice 2022 du budget de la commune, décide de l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2022, conformément au tableau annexé à la présente décision :

Résultat de fonctionnement 2022 : Excédent	96 266.53 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté : Excédent	150 682.25 €
<b>RÉSULTAT à affecter</b>	<b>246 948.78 €</b>
Résultat d'investissement de 2022 : Excédent	267 898,06 €
Résultat d'investissement antérieur reporté : Déficit	- 79 247.36 €
<b>EXCÉDENT INVESTISSEMENT 2022</b>	<b>188 650.70 €</b>
Résultat des restes à réaliser au 31 décembre 2022	- 162 263.67 €
BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT	0
<b>AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>TOTAL à affecter</b>	<b>246 948.78 €</b>
<b>Affectation en réserves au 1068 (section investissement)</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Report en fonctionnement (002)</b>	<b>246 948.78 €</b>
<b>AFFECTATION DES RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>Report en investissement (001)</b>	<b>188 650.70 €</b>

### **DÉLIBÉRATION 2023-04-07-6**

#### **BUDGET PRIMITIF 2023**

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2023 de la commune proposé par M. le Maire.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- . Monsieur le Maire informe qu'un administré souhaiterait entreposer des biens personnels dans l'atelier communal 6 rue du Rocher. Cette demande nécessite réflexion.
- . Participation aux frais de scolarité des enfants en école privée : Par délibération en date du 7 décembre 2022, la Commune avait refusé de participer financièrement aux frais de fonctionnement de l'école privée. La Préfecture de la Mayenne nous a informé que c'est une dépense obligatoire. Une réunion de concertation avec l'UDOGEC est prévue le 10 mai prochain.
- . La prochaine réunion est fixée au mercredi 31 mai 2023 à 19h.

# COMPTES-RENDUS REUNIONS

- . **Conseil de pilotage ALSH** : jeudi 2 mars 2023
- . **Conseil d'école** : jeudi 9 mars 2023
- . **Rencontre RPI** : Lundi 3 avril 2023.
- . **Rencontre technique pour le festival de jazz** : mardi 4 avril 2023

## SÉANCE du 7 avril 2023 Délibérations prises du N°2023-04-07-1 au N°2023-04-07-6

RÉFÉRENCE DÉLIBÉRATION	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
N° 2023-04-07-1	Vente de l'immeuble 1 route de Saulges
N° 2023-04-07-2	Fiscalité Directe Locale : Vote des taux 2023
N° 2023-04-07-3	Approbation du compte de gestion 2022
N° 2023-04-07-4	Compte administratif 2022 du budget de la Commune de Chémeré-le-Roi
N° 2023-04-07-5	Affectation des résultats au 31 décembre 2022 du budget communal
N° 2023-04-07-6	Budget primitif 2023

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	SIGNATURE
LANDELLE	Jean-Luc	Maire	
RÉVEILLE	Loïc	Secrétaire de séance	